



Nom de l'association :.....

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BATIMENTS COMMUNAUX

DOSSIER 2018

Loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association

Ce dossier de demande de subvention est composé de 2 parties :

- I- Présentation de votre association
- II- Mise à disposition gratuite de bâtiments communaux

Hôtel de Ville d'AUCHEL – Place André Mancey – 62260 AUCHEL
☎ 03.21.64.79.14

I-

PRESENTATION DE VOTRE
ASSOCIATION

Identification de votre association

Nom de votre association :.....

Adresse de son siège social :.....

Code Postal :..... Commune :

Mél :.....

Numéro SIRET (14 chiffres) : _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Adresse de correspondance, si différente du siège social :.....

Code Postal :..... Commune :.....

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le Président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :.....Prénom.....

Fonction :.....

N° Téléphone :.....

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom :.....Prénom.....

Fonction :.....

N° Téléphone :.....

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour.

Déclaration en préfecture de :..... le.....

Date de publication au Journal Officiel :.....

Objet de votre association :

.....
.....
.....

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Non

Oui

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

Non

Oui

II-
MISE A DISPOSITION GRATUITE
DE BATIMENTS COMMUNAUX

Lieu :

Créneaux d'utilisation :

Jours	Plage horaire	Périodicité (hebdomadaire, mensuelle, etc...)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

Lieu :

Créneaux d'utilisation :

Jours	Plage horaire	Périodicité (hebdomadaire, mensuelle, etc...)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (*A remplir obligatoirement*)

Je soussigné(e),.....(nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

➤ Certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait à le

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER

Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire.

I- VOUS DEMANDEZ POUR LA PREMIERE FOIS UNE SUBVENTION A LA VILLE D'AUCHEL.

- Vos statuts déposés en Préfecture, en un seul exemplaire.
- Votre récépissé de déclaration en Préfecture ainsi que copie au Journal Officiel.
- Votre Attestation d'Identifiant SIRET
- Une feuille de l'équipe dirigeante de l'association (Président, Secrétaire, Trésorier) (Nom, prénom, fonction, adresse et numéro de téléphone)
- Une attestation d'assurance

II- VOUS AVEZ DEMANDE UNE SUBVENTION L'ANNEE PRECEDENTE A LA VILLE D'AUCHEL ET VOUS RENOUVELEZ VOTRE DEMANDE.

- En cas de changement, les statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture et la liste des membres des organes dirigeants de l'association.
- Une attestation d'assurance